

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge

\*19300313\*

Déposé  
28-12-2018

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/01/2019 - Annexes du Moniteur belge

**N° d'entreprise :** 0433876149**Dénomination :** (en entier) : **IMMOBILIERE GUIDO ECKELMANS**  
(en abrégé) : **I.G.E.****Forme juridique :** Société anonyme**Siège :**  
(adresse complète) Rue de Clairvaux 40 bte 102  
1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve**Objet(s) de l'acte :** ASSEMBLEE GENERALE, ANNEE COMPTABLE, STATUTS  
(TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS)

Il résulte d'un acte reçu par le notaire **Edouard-Jean NAVEZ** résidant à Wavre, associé de la société privée à responsabilité limitée dénommée « WATHELET & NAVEZ, Notaires Associés », ayant son siège à 1300 Wavre, Rue Saint Roch 28, TVA BE 0700.686.428 RPM Brabant wallon, le 17 décembre 2018, ici textuellement reproduit :

(...) On omet.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « **Immobilier Guido Eckelmans** », en abrégé « **I.G.E.** », ayant son siège social à 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve (section d'Ottignies-Louvain-la-Neuve), Rue de Clairvaux, numéro 40, boîte 102.

(...) On omet.

**EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Monsieur le Président expose que :

I. La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Modification de la date de commencement et de clôture de l'exercice social.
2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
3. A titre transitoire, prolongation de l'exercice social en cours, jusqu'au 30 juin 2019.
4. Modification des statuts pour les mettre en conformité avec les décisions à prendre.
5. Pouvoirs.

(...) On omet.

**DELIBERATION**

Ensuite, l'ordre du jour est abordé par l'assemblée qui, après délibération, prend les résolutions suivantes :

**1. Modification de la date de commencement et de clôture de l'exercice social.**

L'assemblée décide de modifier pour l'avenir la date de commencement et de clôture de l'exercice social, afin qu'il débute désormais le **1er octobre** d'une année, pour se terminer le **30 septembre** de l'année suivante.

**VOTE**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire**

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire, afin qu'elle soit désormais tenue le **dernier vendredi du mois de février à 18 heures**.

**VOTE**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**3. Prolongation de l'exercice social.**

L'assemblée décide, à titre transitoire, de prolonger l'exercice social en cours jusqu'au **30 septembre 2019**.

**VOTE**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**4. Modification des statuts pour les mettre en conformité avec les décisions à prendre.**

Ensuite l'assemblée décide de modifier les statuts, ainsi qu'il suit, pour les mettre en conformité avec les décisions prises ci-dessus :

- Le premier paragraphe de l'**article 31** est remplacé par le texte suivant :

« *L'exercice social commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.* »

- Le premier paragraphe de l'**article 21** est remplacé par le texte suivant :

« *L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de février à dix-huit heures.* »

**VOTE**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**5. Pouvoirs. Coordination.**

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des décisions adoptées ci-avant, et mandate le notaire soussigné de réaliser l'ensemble des formalités de publicité du présent acte, de même que la coordination des statuts.

**VOTE**

La résolution est adoptée à l'unanimité.

(...). On omet.

Pour extrait conforme,

Le notaire Edouard-Jean NAVEZ,

Déposés en même temps une expédition de l'acte et les statuts coordonnés.